



## **ANNEXE au 31 décembre 2017**

### **Compte de Résultat**

— —

#### **CHARGES**

##### **Assurances**

Ce poste concerne des primes pour des assurances en Responsabilité civile pour un montant de près de 2000€.

##### **Honoraires**

Les procédures judiciaires engagées par la CNES pour la défense des éducateurs sportifs ont toutes été achevées. Le poste honoraires avocat qui coûtait plus de 10.000€ certaines années est désormais éteint ce qui va permettre de rééquilibrer les comptes.

##### **Déplacements et Missions / Représentation**

Il s'agit des dépenses liées aux déplacements pour des réunions, commissions, Assemblée générale, rencontres avec les salariés et enseignants, rencontres avec des Parlementaires ou élus. Il avoisine les 1300€.

##### **Services bancaires**

Frais bancaires habituels de gestion de compte pour 182,42€.

##### **Frais postaux**

Ce poste regroupe les frais postaux, de téléphone et d'internet. Il a sensiblement augmenté en raison d'actions menées pour les élections TPE.

##### **Salaires**

Un 1/2 poste a pu être relancé malgré la suppression du FADP pour la CNES. Une aide a pu être obtenue sous forme de contrat aidé. Le montant du salaire annuel est de 7511€.

##### **Charges sociales dont Urssaf**

Charges sociales liées au 1/2 poste pour un montant de 2119€.

#### **PRODUITS**

##### **Subventions**

L'aide obtenue en contrat aidé fut d'un montant de 8114 € pour un demi-poste.

##### **Cotisations**

Les cotisations habituelles annuelles ont doublé passant à 14.235 €.